

Dossier de demande de reconnaissance dans le cadre du décret du 17 juillet 2003 relatif au soutien de l'action associative dans le champ de l'Education permanente

1. Identification de l'association :

Nom : Centre d'expertise et de ressources pour l'enfance asbl

Sigle : CERE

Adresse du siège social : chaussée d'Alseberg 1001, 1180 Uccle

Adresse du siège d'activité (si différente) : chaussée de Charleroi, 144 à 1060 Saint-Gilles - Téléphone : 02/333 46 10

Fax : -

E-mail : info@cere-asbl.be

Site internet : www.cere-asbl.be

Numéro de compte bancaire : 001- 4720553 - 27

Numéro d'entreprise : 0878 287 092

Correspondant : Catherine Gillet

Adresse : chaussée de Charleroi 144, à 1060 Saint-Gilles

Téléphone : 02/333 46 10

Fax : -

E-mail : cgillet@cere-asbl.be

Le cas échéant, nombre d'associations fédérées par l'association ¹ : -

¹ Les mêmes informations d'identification doivent être transmises par toutes les associations fédérées, ainsi que la définition de leur champ d'action territorial.

2. Nature de la demande de reconnaissance :

Préciser si la reconnaissance est demandée en tant que :

Association
Mouvement

Préciser sur quel(s) axe(s) et catégories de forfait porte la demande de reconnaissance :

Axe 1	<input type="checkbox"/>	Catégorie de forfait ² :..... Champ d'action territorial :.....
Axe 2	<input type="checkbox"/>	Catégorie de forfait · : Article 13 §1 ^{er} (15 points) / Article 13 §2 (30 points) / Article 13 §3 (45 points) Champ d'action territorial.....
Axe 3, 1	<input type="checkbox"/>	Catégorie de forfait · : Article 18 §1 ^{er} (20 points) / Article 18 §2 (30 points) Champ d'action territorial :.....
Axe 3, 2	<input checked="" type="checkbox"/>	Catégorie de forfait · : Article 23 §1 ^{er} (20 points) / Article 23 §2 (30 points) Champ d'action territorial : régions bruxelloise et wallonne (Communauté française Wallonie Bruxelles)
Axe 4	<input type="checkbox"/>	Catégorie de forfait : Article 27 (20 points) Champ d'action territorial :.....

² Préciser l'article de l'arrêté gouvernemental visé (exemple article 5, § 1^{er}) ainsi que le nombre de points emploi (ou le montant de la subvention s'il s'agit d'un des trois forfaits définis par l'article 4 de l'arrêté gouvernemental).

· Biffer les mentions inutiles.

3. Note de présentation de l'association :

a) *Présenter l'association de manière synthétique et précise, en développant principalement :*

- L'historique (brièvement), et l'environnement social et culturel dans lequel elle développe son projet :

L'asbl CERE a été fondée le 2 janvier 2006 par l'équipe des experts travaillant auprès de l'Observatoire de l'enfant de la Commission communautaire française (Cocof) depuis sa création le 24 juillet 1991 : Perrine Humblet, sociologue, professeur à l'École de Santé publique de l'ULB ; Alain Dubois, sociologue, professeur à l'Institut Supérieur de Formation Sociale et de Communication, et Vincent Lorant, économiste, professeur à l'Université Catholique de Louvain. La création de cette association concrétise ainsi quinze années de travail pour faciliter la mise en œuvre d'une politique publique favorisant le bien-être de l'enfant. Le projet de l'association se caractérise par le développement dans le domaine de l'enfance et de l'accueil de l'enfant, de cadres d'analyse rigoureux fondés sur une approche multidisciplinaire et une collaboration avec les acteurs de terrain. Le CERE a ainsi repris les services à la collectivité qui ne trouvaient pas ou insuffisamment leur place au sein de l'université et de l'enseignement supérieur. Il a donc fallu créer un organisme spécifique, autonome, capable de développer ses activités et de diffuser plus largement ses analyses et études. Nos services offerts à la collectivité visent tous les services à l'enfance (plus particulièrement en régions bruxelloise et wallonne, et plus largement au niveau national et européen), organismes publics, pouvoirs locaux et communaux, associations actives dans le secteur de l'enfance, opérateurs d'accueil des enfants, les familles, et tout citoyen.

- La relation entre l'objet social et l'article 1^{er} du décret, en veillant à apporter des précisions par rapport à tous les éléments de l'article 1^{er}

Contribuer à la mise en œuvre d'une politique publique favorisant le bien-être de l'enfant, politique actuellement très partielle, voire même partielle, rencontre l'objet de l'article 1^{er} du décret en ce qu'elle vise précisément à porter un **regard critique** sur la société par l'analyse, l'étude, la recherche, l'information, des actions de sensibilisation et/ou de mobilisation des utilisateurs, des acteurs et des responsables du secteur. Force est de constater que la situation des jeunes enfants, et par conséquent de leurs familles, ne mobilise pas prioritairement aujourd'hui les politiques publiques. Qu'en outre, les politiques existantes se traduisent par des mesures partielles, spécifiques dont les effets pervers contribuent à creuser les inégalités, faute de programme global et cohérent. Nous défendons donc une politique générale, position soutenue par les experts fondateurs de l'asbl et affirmée lors de la création de l'Observatoire de l'enfant de la Cocof, dans la volonté d'inscrire ce programme dans le domaine de la culture, partant d'une conception de l'enfant citoyen, et réaffirmée lors de la création du CERE à travers la définition de notre objet social et notre méthodologie.

La **stimulation d'initiatives démocratiques et collectives** se traduit par nos actions auprès, par exemple, d'initiateurs de projets d'accueil, déclarés ou potentiels, visant à développer ou créer un accueil répondant aux quatre principes directeurs de la qualité (efficacité, choix, accessibilité et équité) par l'animation de groupes de travail, par la formation de professionnels de l'accueil, par la diffusion de nos analyses et études, et par l'information aux usagers.

Le **développement de la citoyenneté active et l'exercice des droits sociaux, culturels environnementaux et économiques** se traduit :

- par nos actions auprès d'opérateurs d'accueil par exemple dans le cadre d'une réflexion et d'un accompagnement à la mise en place de projets d'accueil ouverts à tous les enfants, avec une attention privilégiée pour les publics fragilisés (familles primo-arrivantes, parents en formation, en recherche d'emploi, familles dont les besoins ne rencontrent pas l'offre d'accueil actuelle,...), auprès des décideurs locaux en cherchant à optimiser les ressources existantes afin de répondre au mieux aux besoins d'accueil et notamment à ceux des populations les plus fragilisées ;
- par un travail d'étude et d'évaluation des besoins selon nos quatre principes directeurs en vue de cibler notre action là où les besoins sont les plus cruciaux.
- par une sensibilisation à des enjeux ou thèmes touchant l'ensemble de la collectivité, comme l'avenir du FESC, un fonds alimenté par les cotisations des travailleurs salariés qui finance l'accueil des enfants ; comme les situations de maltraitance.

La **perspective d'émancipation individuelle et collective des publics** s'exprime notamment dans notre souci de penser l'identité professionnelle, notamment dans le cadre du travail de coordination et d'accompagnement des coordinateurs communaux de l'accueil extrascolaire, mis en place très rapidement, d'initiative, dès la publication du Décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire, dit décret ATL (travail de réflexion participative centré sur la professionnalisation de leur fonction et la qualité de l'accueil), par des membres de l'équipe pour l'Observatoire de l'enfant et repris par le CERE. Elle s'exprime également dans le souci de diffuser l'information utile aux acteurs du secteur et aux familles afin de contribuer à une participation active aux questions, aux projets les concernant, comme, par exemple, dans le cadre de l'accompagnement à la mise en place de projets d'accueil petite enfance et/ou extrascolaire, là où le besoin se fait le plus sentir, dans les communes dont l'offre d'accueil est moindre ; dans le cadre de l'accompagnement à la mise en place de projets d'accueil par une réflexion sur la place des parents, sur la prise en compte de la diversité, sur la manière de développer un accueil plus intégré, mieux ajusté à la diversité des besoins exprimés.

S'inscrire en éducation permanente répond pour notre association au souci, au désir et à la volonté de développer nos activités selon une approche critique, réflexive et participative, abordant l'enfance, notre objet, au départ d'une représentation de l'enfant comme un être de droit, compétent, co-constructeur de savoirs sur base de ses expériences et de ses observations, et non comme un être fragile, à protéger. Une approche défendue également par le CERE au sein d'un réseau européen (anciennement Réseau de la commission européenne des modes de garde d'enfants (1987-1996), devenu en 2000, Réseau européen de huit pays d'Europe concernés par les services destinés aux enfants âgés de moins de 10 ans et à leur famille), à travers la publication *Enfants d'Europe*, pour une approche européenne des services pour jeunes enfants dans un esprit d'ouverture et de dialogue démocratique. L'association a d'ailleurs repris dans ses activités la publication *Enfants d'Europe*, diffusée gratuitement, en supplément à *Grandir à Bruxelles* - la publication de l'Observatoire de l'enfant de la Cocof - et en partenariat avec *Le Furet*, l'éditeur français, également association d'éducation permanente.

L'ancrage dans le monde associatif (liens avec d'autres acteurs associatifs,...)

Autres acteurs du monde associatif en lien avec le CERE :

- **FRAJE asbl**, organisme de formation à destination des professionnels de l'enfance 0-3 et 3-12 ans, dont Alain Dubois, administrateur délégué du CERE, et Perrine Humblet, Présidente du CERE, sont membres du Conseil d'Administration (mandat venu à échéance fin 2007). Joëlle Mottint, membre de

l'équipe du CERE a donné dans le courant 2007 une formation avec Isabelle Chavepeyer, membre de l'équipe du FRAJE, sur le thème « Diversité des cultures », à destination des travailleurs de l'extrascolaire.

- **BADJE asbl**, Bruxelles Accueil et Développement pour la Jeunesse et l'Enfance, fédération pluraliste d'organismes bruxellois travaillant dans l'accueil de l'enfance et active plus particulièrement dans le secteur de l'accueil extrascolaire, avec laquelle le CERE est en contact ponctuellement.

- **UVCW-Fédération des CPAS**, Union des Villes et des Communes Wallonnes : Joëlle Mottint, membre de l'équipe du CERE, a été sollicitée en avril 2006 par l'UVCW (suite à un partenariat établi avec elle dans le cadre de l'organisation d'une journée d'étude clôturant la recherche-action UNISOL en faveur des familles primo-arrivantes) pour organiser un cycle de formation à l'attention des éducateurs et assistants sociaux travaillant avec ou pour des Initiatives locales d'accueil (ILA), portant sur l'accueil des familles migrantes. Un premier cycle de formation est en cours, il a démarré le 12 octobre 2007 et s'achèvera le 21 avril 2008.

- **le VBJK vzw** : Centre d'expertise pour l'accueil et l'éducation de l'enfant en région flamande avec lequel le CERE a entamé une collaboration effective en 2007, dans le cadre de l'accompagnement des porteurs de projets de création de places d'accueil en région bruxelloise. Avec lequel également le CERE entend développer un projet de sensibilisation des professionnels du secteur, dans un premier temps, autour du thème « comment intégrer la diversité ? ».

- **le CDCS asbl** : Centre de documentation et de coordination sociales, avec lequel le CERE a collaboré notamment en vue de la conception et de la réalisation d'un outil d'information sur l'accueil des enfants de moins de trois ans en région bruxelloise, concrétisé par la publication d'un guide sur l'accueil des moins de trois ans à Bruxelles (*Grandir à Bruxelles*, n°17-18, hiver 2006). Par ailleurs, participation d'Anne-Françoise Dusart au comité d'accompagnement d'Hospichild, site internet destiné aux familles confrontées à l'hospitalisation d'un enfant. Cette participation en cours depuis 2006 se poursuivra plus intensivement en 2008 dans le cadre d'une étude sur l'accueil des enfants malades pour lequel le CDCS constitue une ressource de premier plan.

- **l'ULB – UPSE**, Unité Politiques et Services à l'Enfance, où Perrine Humblet est professeur et dont elle est directrice.

- **l'ISFSC**, l'Institut Supérieur de Formation Sociale et de Communication) où Alain Dubois est professeur.

- **le Comité subrégional de l'ONE** avec lequel Alain Dubois et Catherine Gillet continuent à avoir des contacts réguliers, dans le cadre notamment de l'accompagnement de milieux d'accueil en projet, en cours de création, afin de coordonner au mieux nos efforts et nos actions respectives.

- **Kind en Gezin**, l'antenne bruxelloise représentée notamment par Danielle De Ridder, avec laquelle Alain Dubois et Catherine Gillet continuent d'avoir des contacts réguliers, dans le cadre notamment de la réalisation du suivi de l'offre d'accueil des enfants de moins de 3 ans en région bruxelloise, et des questions relatives aux nouvelles orientations de leur politique de l'enfance.

- **le CRISP**, Centre de recherche et d'information socio-politique, avec lequel Alain Dubois a collaboré pour la rédaction d'un courrier hebdomadaire consacré à l'accueil des enfants (1994) et avec lequel des contacts se poursuivent.

- **le SRDU asbl**, Secrétariat régional au développement urbain, et plus particulièrement, Eric Luna, avec lequel Alain Dubois et Catherine Gillet ont été en contacts très réguliers durant l'année 2007 dans le cadre de l'accompagnement des pouvoirs organisateurs de milieux d'accueil en fonction des différentes mesures favorisant le développement de l'accueil, soutenues par la Région de Bruxelles-Capitale. Avec lequel ils ont collaboré en vue de réaliser un vademecum destiné aux porteurs de projets de milieux d'accueil, rassemblant tous les acteurs concernés, les mesures, leur financement et leurs conditions. Dans le cadre de cette collaboration, le CERE apporte également son expertise à travers l'élaboration d'un document visant à expliciter, synthétiser et évaluer l'impact des mesures existantes en région bruxelloise en faveur du développement de l'accueil de la petite enfance. Le CERE assure également un rôle d'expertise au sein notamment d'une réunion de coordination organisée mensuellement depuis juin 2007, réunissant tous les acteurs concernés par les

mesures d'aide au secteur de la petite enfance (à savoir ACTIRIS, la direction régionale des pouvoirs locaux, la direction de la Rénovation urbaine, l'Observatoire de l'enfant et le service du patrimoine de la Cocof, le programme régional FEDER, l'Office de la Naissance et de l'Enfance, Kind en Gezin, le VBJK, le service enfance et service patrimoine de la Commission communautaire flamande). La mise en place de cette réunion est une conséquence d'une initiative prise par le CERE en 2006 de réunir tous les acteurs bruxellois de la petite enfance, initiative qui s'est concrétisée le 24 avril 2006, sous la présidence de Françoise Dupuis.

Des contacts avec le SRDU ont également eu lieu durant l'année 2007 dans le cadre de la mise en place d'un projet de Monitoring des quartiers pour lequel le CERE a été sollicité afin de fournir des données petite enfance.

- **Crèches de Schaerbeek asbl**, avec laquelle Alain Dubois, Catherine Gillet et Anne-Françoise Dusart ont été en contact durant l'année 2007 dans le cadre de la mise en place d'un nouveau projet de milieu d'accueil, dans le cadre également de la rencontre organisée par le CERE avec les milieux d'accueil atypiques ou troisième secteur de l'accueil.

- **Les Amis d'Aladdin asbl**, avec laquelle Alain Dubois et Catherine Gillet ont été en contact durant l'année 2007 en vue notamment du suivi de la mise en place de leur nouveau milieu d'accueil suite à notre soutien dans le cadre de la programmation ONE 2006-2007 ; dans le cadre également des milieux d'accueil menacés par la fin de leur subventionnement par le Fonds social européen, ainsi que de la rencontre organisée par le CERE avec les milieux d'accueil atypiques ou troisième secteur de l'accueil.

- **La garderie ouverte de la maison en plus asbl**, avec laquelle Catherine Gillet a été en contact durant l'année 2007 dans le cadre de la rencontre organisée par le CERE avec les milieux d'accueil atypiques ou troisième secteur de l'accueil, dans le cadre également des milieux d'accueil menacés par la fin de leur subventionnement par le Fonds social européen ; en vue de soutenir le développement de leur milieu d'accueil par la recherche de solutions alternatives, de possibilités d'extension, ...

- **La Tanière des petits ours asbl**, halte-garderie, espace de rencontre parents-enfants et opérateur d'accueil extrascolaire, avec laquelle Anne Nasielski a été en contact durant l'année 2007, en vue de réaliser une analyse dans le cadre d'une étude européenne sur l'accueil extrascolaire dans les zones défavorisées, pour le compte de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Dublin) finalisée en mars 2007, et en vue de promouvoir, auprès du réseau DECET, le milieu d'accueil en tant que bonne pratique de l'intégration des familles en son sein. Collaboration également en 2007 avec ce service d'accueil dans le cadre de notre réflexion sur l'accueil atypique ou troisième secteur de l'accueil.

- **Pirouline-Pause Cartable asbl**, opérateur d'accueil extrascolaire situé à Seneffe, qui a fait l'objet d'une étude dans le cadre d'une analyse européenne sur l'accueil extrascolaire dans les zones défavorisées, pour le compte de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Dublin), finalisée en mars 2007.

- **Kinderwerking Fabota vzw**, opérateur d'accueil extrascolaire situé à Louvain, qui a également fait l'objet d'une étude dans le cadre d'une étude européenne sur l'accueil extrascolaire dans les zones défavorisées, pour le compte de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Dublin), finalisée en mars 2007.

- **Coordination de la petite enfance de Saint-Josse**, regroupant des acteurs de la petite enfance, des services sociaux et éducatifs, la coordinatrice de l'accueil extrascolaire, des élus locaux, aux réunions de laquelle Catherine Gillet et Anne Nasielski ont participé en 2007.

- **Mission locale d'Anderlecht, La Maison des familles** (espace de prévention polyvalent), **la maison de quartier La Rosée, la ludothèque Walalou, le Centre de santé communautaire Les Pissenlits, l'antenne l'Eté à la Rosée** (Service de santé mentale d'Anderlecht), avec lesquels Joëlle Mottint et

Anne-Françoise Dusart collaborent depuis 2004, dans le cadre de l'accompagnement du groupe de réflexion autour du projet d'accueil « L'Arbre à Papillons », future crèche à implication parentale de Cureghem.

- **Enfants d'Europe**, édition en français d'une publication européenne des services pour jeunes enfants (Children in Europe), dont Perrine Humblet est membre du comité de rédaction et dont le CERE a repris la diffusion jusqu'ici assurée par l'Observatoire de l'enfant de la COCOF.

- **Le Furet**, revue éditée en français par l'association homonyme de Strasbourg, partenaire du réseau européen des services pour jeunes enfants (Children in Europe), avec laquelle nous collaborons régulièrement, notamment pour la réalisation de l'édition en langue française, commune à la Belgique francophone et la France.

- **CSC, région de Bruxelles**, avec laquelle Alain Dubois et Catherine Gillet ont poursuivi leurs contacts en 2007 en vue de clarifier quelques points relatifs aux besoins de l'accueil des enfants en région bruxelloise, aux freins à la création de projets étant donné l'incompatibilité des différentes politiques concernant l'enfance ainsi qu'à la problématique de la formation et au recrutement des professionnels du secteur.

- **L'Etoile Polaire, Centre de réadaptation fonctionnelle**, avec lequel Catherine Gillet est en contact, depuis fin 2006, dans le cadre de leur projet de création d'un milieu d'accueil original. Il s'agit d'un projet d'accueil mixte, visant à accueillir des enfants de moins de trois ans présentant des troubles de la communication et accessible également à des enfants ne présentant pas de besoins spécifiques.

- **Le Réseau des initiatives enfants parents professionnels RIEPP**, réseau créé à l'initiative de Quentin Verniers (responsable de la crèche parentale de Louvain-la-Neuve), dont le CERE est membre fondateur depuis novembre 2007. L'association a pour buts simultanés de promouvoir la place de l'enfant dans la société comme sujet à part entière ; la qualité de l'intervention éducative auprès de enfants ; la reconnaissance du parent comme premier éducateur de l'enfant ; la reconnaissance des professions liées à l'enfance ; une solidarité et une citoyenneté actives dans le respect de toutes les différences ; les intérêts fondamentaux des familles ; regrouper, défendre et promouvoir les initiatives d'accueil ou d'animation fondées sur la responsabilité et la participation des usagers, notamment les milieux d'accueil ou d'animation de la petite enfance.

- **Vie féminine**, association avec laquelle Joëlle Mottint et Alain Dubois sont en contacts réguliers. Joëlle a fait une intervention orale le 3 mai 2007, à la demande du service maternel et infantile, pour un public d'accueillantes conventionnées à domicile. Alain Dubois a fait une intervention lors de la journée d'étude de Vie féminine, durant l'été 2007. Une nouvelle intervention est prévue pour l'été 2008.

La description succincte des principaux types d'activités réalisées, en ce compris celles qui sont menées en dehors des axes de reconnaissance retenus

Les services proposés par l'association à la collectivité dans le domaine de l'enfance sont divers et se répartissent en quatre types d'activités dont les deux premières se situent dans l'axe d'action retenu :

- 1/ la production et la diffusion de travaux de recherche et recherche-action, l'expertise et l'évaluation de l'action publique
- 2/ la production et la diffusion d'informations et d'analyses fiables, complètes et adaptées pour tout citoyen et notamment les professionnels de l'enfance, les acteurs publics, les décideurs politiques et les parents de jeunes enfants ;
- 3/ la proposition et l'accompagnement de la mise en œuvre de solutions concrètes pour développer l'accueil des enfants et améliorer l'accès aux services, l'égalité entre les enfants et la valorisation des ressources disponibles (hors axe d'action retenu, mais concrétisant l'axe 3.2 par des propositions de solutions ou de soutien, faute de coordination et d'accompagnement des politiques existantes) ;
- 4/ le développement d'actions de sensibilisation et de formation des acteurs locaux et/ou de terrain (hors axe d'action retenu, mais concrétisant l'axe 3.2 par des propositions d'action, faute d'un accompagnement des professionnels dans les politiques existantes)

- Pour les mouvements et les associations fédérantes, la manière dont sont coordonnées les structures et les activités ³

Non concerné

b) Présenter le(s) éventuel(s) soutien(s) financier(s) dont bénéficie l'association pour réaliser ses activités :

- L'association bénéficie-t-elle d'un soutien financier auprès d'un autre pouvoir public ou d'un autre secteur de la Communauté française ? S'agit-il d'une reconnaissance, d'un agrément, d'un subventionnement récurrent ou ponctuel, d'une convention,...
- Dans l'affirmative, préciser les moyens dont elle bénéficie annuellement (année de référence et année en cours) dans ce cadre et l'objet de ce(s) soutien(s) financier(s) ; le cas échéant, expliciter le lien avec les activités valorisées dans le ou les axes d'action retenu(s).

L'asbl bénéficie des soutiens financiers suivants, tous ponctuels, à l'heure actuelle :

- **subvention COCOF** (85000 euros du 1^{er} août 2006 au 31 juillet 2007 et 85000 euros du 1^{er} août 2007 au 31 juillet 2008) : pour son programme de travail dans le cadre de l'Observatoire de l'enfant. Celui-ci comporte pour la période du 1^{er} août 2006 au 31 juillet 2007:
 - la poursuite de l'accompagnement régional des Commissions communales de l'accueil dans le cadre des coordinations de l'accueil extrascolaire – activité valorisée dans une réflexion concernant les apports du processus d'intervision à la professionnalisation des coordinateurs (voir fiche 9);
 - la finalisation, la publication et l'exploitation de la recherche sur la situation des enfants à Bruxelles dans le cadre d'une journée d'étude – activité valorisée dans le cadre des analyses relatives aux taux de couverture (fiche 12), aux enfants non résidents (fiche 18), à la situation de Saint-Josse (fiche 5);

³ Le cas échéant, des précisions peuvent être apportées librement dans la présentation de l'action développée pour les axes d'action retenu (partie « Les axes d'action retenus »)

- la tenue à jour du cadastre de l'accueil dans la perspective du développement d'accueil plus proche des besoins des habitants ;
- l'étude des apports de ce qu'on a identifié précédemment dans notre guide de l'accueil de l'enfant comme le « troisième secteur de l'accueil » aux dimensions d'une politique d'accueil (équité, choix, accessibilité, efficacité) – activité pour partie valorisée dans les analyses relatives à l'évolution des besoins des familles, la façon dont les milieux d'accueil les rencontrent ou non, les réponses plus ou moins satisfaisantes des politiques de l'enfance à ce sujet, la mise en valeur des initiatives innovantes en la matière (voir fiches 6 et 10);
- l'étude de la prise en compte des navetteurs de la périphérie dans la programmation de places à Bruxelles et la conséquence du phénomène sur le calcul du taux de couverture à Bruxelles – activité valorisée dans les analyses relatives aux taux de couverture (fiche 12) et aux enfants non résidents (fiche 18) ;

Pour la période débutant le 1^{er} août 2007 et s'achevant le 31 juillet 2008, le programme de travail comporte :

- l'accompagnement du développement de projets culturels d'intégration sociale de l'enfance dans le cadre d'une recherche-action menée dans deux communes pilotes - un projet, intitulé « DiversCités », qui se déroule sur deux ans.
- la poursuite de l'accompagnement régional des Commissions communales de l'accueil dans le cadre des coordinations de l'accueil extrascolaire en vue de garantir une cohérence des politiques communales dans la mise en œuvre du décret relatif au temps libre des enfants à l'échelle régionale, activité valorisée dans l'analyse de l'apport de l'intervision (fiche 9).

- **convention avec la COCOF** (18000 euros, pour la période du 1^{er} août 2006 au 31 juillet 2007 ; 15000 euros, pour la période du 1^{er} août 2007 au 31 juillet 2008) pour son expertise auprès de l'Observatoire de l'enfant : participation au comité de rédaction de *Grandir à Bruxelles* ; veille stratégique ; notes d'expertise politique – activité valorisée dans les réflexions produites au sujet des taux de couverture de l'accueil des enfants, au sujet des normes d'encadrement, au sujet de la question de la défédéralisation du FESC (voir fiches 11, 12, 13).

- subvention CFWB :

- secteur Enfance pour deux missions ponctuelles de recherche (90000 euros pour la période du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007): l'une portant sur la maltraitance, l'autre sur l'accueil atypique – activités valorisées dans la mise en place de rencontres avec les professionnels du secteur, en vue d'échanger sur quelques problématiques bien spécifiques et d'élaborer avec eux une réflexion (voir fiches 7 et 10) ; activité dans le cadre de la recherche maltraitance valorisée et validée également par la présentation orale de l'analyse produite auprès des professionnels du secteur de l'enfance ; activité dans le cadre de la recherche sur l'accueil atypique valorisée dans les articles publiés dans *Grandir à Bruxelles* (fiches 6 et 10) et en cours de valorisation dans l'accompagnement de projets pilotes de multi-accueil à Bruxelles, en concertation avec des coordinatrices accueil de l'ONE.
- secteur Aide à la Jeunesse (50000 euros, pour la période du 1^{er} décembre 2006 au 31 juillet 2007) pour une mission ponctuelle de recherche portant sur l'accueil familial – activité valorisée, dans la rencontre avec des professionnels du secteur, dans la production d'une réflexion synthétique portant sur la nécessité d'élargir l'accueil des enfants en difficulté au sein de familles d'accueil, de davantage soutenir le travail des familles d'accueil (voir fiche 15).

- **subvention Région Bruxelles-Capitale** (80000 euros, pour la période du 1^{er} juillet 2007 au 1^{er} juin 2008) pour la mission suivante : accompagner le développement de projets de création ou d'extension de places d'accueil petite enfance dans le cadre du Plan régional crèches adopté par Gouvernement bruxellois ; apporter son expertise dans le cadre des rencontres organisées régulièrement avec les acteurs de la petite enfance. Ces activités, parallèlement à la fonction de veille stratégique exercée dans le cadre de notre convention avec la COCOF, ont permis de valoriser certaines réflexions relatives aux taux de couverture de l'accueil, aux normes d'encadrement de l'accueil, à la réglementation des milieux d'accueil (voir fiches 12, 13, 14).

Quelques subventions ponctuelles dont : l'Union des Villes et des Communes wallonnes pour une formation en 2007 (d'octobre 2007 à avril 2008) ; Vie féminine pour une formation en 2007 ; le FRAJE pour une formation en 2007 ; la Fondation Européenne pour l'Amélioration des Conditions de Travail et de Vie (Dublin) pour une étude sur l'accueil extrascolaire dans les zones défavorisées en Belgique en mars 2007 ; le Holding SNCB pour une étude de faisabilité de milieux d'accueil pour leur personnel et/ou les navetteurs en 2007 ; la Ville de Bruxelles en 2008, pour notre contribution à la refonte et réédition du guide de l'accueil petite enfance de la Ville, à paraître en juin 2008.

Ces soutiens financiers ne nous permettent que partiellement de couvrir les missions spécifiques d'éducation permanente du CERE du fait de leur caractère ponctuel d'une part et « contingent » de l'autre. Sur base du développement du CERE au cours de l'année 2007, année de référence, et de l'année en cours, et pour mener à bien les missions que l'association s'est fixé, selon la méthodologie développée jusqu'ici, il est indispensable qu'elle puisse bénéficier d'un soutien récurrent en tant qu'association d'éducation permanente. **Seul ce soutien-là peut lui assurer des ressources garantes de l'autonomie nécessaire conformément aux valeurs et à l'approche prônées par le CERE ainsi qu'à son objet, une politique globale en faveur du bien-être de l'enfant, c'est-à-dire de son développement global.**

c) Présenter l'équipe sur laquelle s'appuie l'action de l'association : nombre de permanents, estimation du nombre de bénévoles en situation de responsabilité, description des compétences disponibles (formation, expérience,...). Si la reconnaissance est demandée dans l'axe 2 et/ou dans l'axe 3, préciser quel est le personnel spécifiquement attaché à la mise en œuvre de l'action dans ces axes (formation, expérience,...).

L'équipe se caractérise par son caractère pluridisciplinaire qui couvre les métiers suivants: sociologue, psychologue, assistant social, juriste, philosophe, expert en communication, psychomotricien. Les auteurs des études ou analyses sont :

Alain Dubois :

Diplômé en sciences économiques, sociales et politiques (FUSL) ; licencié et maître en sociologie (UCL)

Professeur invité à la Haute Ecole « GroupeICHEC – ISC St Louis – ISFSC » (Enjeux des institutions sociales, Méthodologie de la recherche sociale, Méthodes de recherche et de communication), depuis 1995

Expériences d'expertise, d'enseignement, de formation et d'éducation permanente

Anne-Françoise Dusart :

Diplômée en communication (UCL), candidate en psychologie et sciences de l'éducation (UCL) ; DES en méthodes statistiques, épidémiologiques et opérationnelles appliquées à la médecine et à la santé publiques (ULB)

Expérience de recherche, recherche-action en santé publique, et plus particulièrement en enfance

Catherine Gillet :

Diplômée en sciences humaines (ULB, UCL), formation en cours en psychomotricité Aucouturier (3^e année, EBPPA)
Expérience de coordination en enfance, d'éducation permanente en culture, d'accompagnement du développement global de l'enfant

Perrine Humblet :

Diplômée en sociologie, DES en Santé Publique et DES en méthodes statistiques, épidémiologiques et opérationnelles appliquées à la médecine et à la santé publique (ULB), docteur en Sciences de la Santé Publique
Expériences d'expertise, de formation, de recherche, de recherche-action en santé publique et enfance

Joelle Mottint :

Diplômée en psychologie et en sociologie (ULg)
Expérience de recherche, recherche-action en enfance et de formation des travailleurs sociaux, socio-médicaux

Anne Nasielski :

Assistante sociale (ISFSC), diplômée en sociologie (UCL)
Expérience de recherche, recherche-action en enfance, de coordination des coordinateurs de l'accueil extrascolaire, et de formation

Jean-Michel Wislet :

Assistant social (Ecole supérieure d'Action sociale, Liège), candidat en droit (FUSL)
Expérience de conseiller en matière juridique et de politique générale, en enfance

Dans le cas où la demande de reconnaissance porte sur l'axe 3, 2° du décret :

Pour l'année de référence du dossier :

a) Présenter les principaux thèmes des analyses et études : définition et enjeux

La qualité des services pour l'enfance s'inscrit dans le cadre d'une réflexion globale, partant de l'enfant et de ses représentations comme unité de référence dans les analyses et études produites. Définie en relation étroite avec les principes d'équité, d'accessibilité, de choix et d'efficacité, la qualité des services à l'enfance dépend également de l'articulation des trois finalités propres aux milieux d'accueil telles que nous les avons définies, les finalités sociale, éducative et économique. Enfin, elle sous-tend les principes d'évaluation, de participation, de démocratisation, de cohérence, de diversité pour une professionnalisation des services.

La qualité est au centre des analyses et études suivantes :

- Etude de cas 1 : un milieu d'accueil extrascolaire relevant de la Communauté flamande, sur le territoire de la région flamande, Kinderwerking Fabota, situé à Leuven (analyse – fiche 1)
- Etude de cas 2 : un milieu d'accueil extrascolaire relevant de la Communauté française, sur le territoire de la région wallonne, Pirouline Pause Cartable, scindé en deux services, l'un situé à Senefte, l'autre à La Louvière (analyse fiche 3)
- Etude de cas 3 : un milieu d'accueil extrascolaire relevant de la Communauté française, sur le territoire de la région bruxelloise, La Tanière des petits ours, situé à Schaerbeek (analyse – fiche 2)
- Evolution des représentations, des politiques et des pratiques (analyse – fiche 10)
- Voir et recevoir la maltraitance et la négligence subies par les enfants (analyse – fiche 7)

L'équité au sein des services pour l'enfance : nos analyses et études visent à mettre en avant le principe d'équité au sein des services à l'enfance et son « applicabilité » par l'analyse critique des mécanismes en places et l'élaboration de propositions, mesures, solutions en vue de pallier leur défaillance, d'évaluer la pratique. Notre définition de l'équité s'inscrit dans le cadre d'une approche globale de l'accueil et en constitue l'un des quatre principes directeurs. Elle est abordée ici dans un contexte évoqué précédemment (p.3) de politiques éclatées, voire partiales dans leurs effets en tous cas sinon dans leurs principes, tant sur le plan général/directeur que sur le plan local. L'équité est abordée sous des angles divers : sanitaire, culturel, économique et politique.

L'enjeu principal est l'accessibilité des services à l'enfance pour tous les acteurs directement concernés, à savoir les enfants, les parents et les professionnels, et indirectement la mise en place d'une véritable politique publique contribuant au bien-être de l'enfant, à son développement global.

L'équité est au centre des analyses et études suivantes :

- Troisième secteur de l'accueil de l'enfant : des projets multi-fonctions à destination des enfants et des familles (analyse - fiche 6)
- Des normes d'encadrement à géométrie variable dans l'accueil de la petite enfance en région bruxelloise (analyse – fiche 13)

- La défédéralisation du FESC (analyse – fiche 11)
- Vers une remise en question de la règlement générale des milieux d'accueil (analyse – fiche 14)

L'accessibilité, en particulier l'accessibilité financière, est une perspective développée dans nos analyses. Elle induit le droit potentiel pour tout enfant d'être accueilli, et à des conditions financièrement accessibles pour tous :

- Taux de couverture de l'accueil en collectivité et de type familial, selon l'organisme de contrôle et par commune, en Région de Bruxelles-Capitale – octobre 2007 (analyse – fiche 12)
- Vers une remise en question de la réglementation générale des milieux d'accueil (analyse – fiche 14)
- Les enfants non résidents dans les milieux d'accueil et l'enseignement fondamental en Région de Bruxelles-Capitale (analyse – fiche 18)

Politiques de l'enfance propose un regard sur les dispositifs mis en place en matière d'accueil de l'enfant, les programmes communautaires ou régionaux de développement des services pour jeunes enfants, leurs financements. Les enjeux des analyses et études sont le développement des services d'accueil pour jeunes enfants à partir d'un regard critique porté sur la disparité des politiques actuelles en matière d'enfance, leur manque d'intégration et de transversalité.

- Les conditions d'enfance en Région de Bruxelles-Capitale. Indicateurs relatifs à la petite enfance et aux familles (étude - fiche 1)
- L'Observatoire de l'enfant de la Cocof (analyse - fiche 4)
- Mise en perspective de l'accueil de l'enfant à Saint-Josse (analyse – fiche 5)
- Voir et recevoir la maltraitance et la négligence subies par les enfants (analyse – fiche 7)
- Le travail social dans l'émergence d'une politique publique de l'accueil des enfants de moins de trois ans (analyse – fiche 8)
- L'intervision : un apport spécifique à la professionnalisation des coordinateurs Accueil Temps Libres ATL (analyse – fiche 9)
- Accueillir en famille les mineurs en danger (analyse – fiche 15)
- Est-il oppportun d'installer des crèches dans les gares ? (analyse – fiche 16)
- Quels sont les facteurs qui déterminent l'utilisation des milieux d'accueil (analyse – fiche 17)
- La transparence de l'administration ? Et pour quoi faire ? (analyse – fiche 16)

Pour la facilité des lecteurs et visiteurs du site de l'association, les analyses ont été présentées au sein d'une rubrique « éducation permanente », divisée en six sous-rubriques :

- bonnes pratiques et terrains (analyses - fiches 1, 2, 3, 5, 6, 8, 9, 10) ;
- droits de l'enfant (analyses – fiche 7);
- enfance en culture ;
- politiques publiques de l'enfance (étude – fiche 1 ; analyses – fiches 4, 8, 10, 12, 13, 14, 15, 16) ;
- institutionnel, social et politique (analyse – fiches 11, 17) ;
- enfance, santé, aide à la jeunesse (analyses – fiche 7, 15) ;

b) Présenter la démarche déployée de manière à faire comprendre la nature de l'action valorisée dans cet axe, et répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les associations et/ou les publics visés et touchés? Donner la description la plus précise possible.

Les professionnels et services pour l'enfance (milieux d'accueil petite enfance, opérateurs d'accueil extrascolaire, organismes de formation, coordinations petite enfance, coordination de l'accueil extrascolaire) ; les décideurs politiques tant au niveau local que communautaire ou régional en matière d'enfance, de santé, d'emploi, de cohésion sociale, de développement urbain, de formation professionnelle, d'insertion socio-professionnelle ; les familles ainsi que tout citoyen.

- Quels sont les moyens mis en œuvre pour assurer l'accessibilité des associations et/ou des publics visés ? Préciser la manière dont les contenus sont choisis et développés, et donner la description détaillée des moyens d'information et de diffusion.

Les contenus sont choisis et développés sur base de nos rencontres et nos relations avec les acteurs de terrain, c'est-à-dire par exemple les associations porteuses de projets destinés à l'enfance, les coordinateurs de l'accueil extrascolaire, ou dans le cadre de notre participation aux comités de rédaction des publications *Grandir à Bruxelles* et *Enfants d'Europe* (diffusion à 3500 exemplaires en région bruxelloise, gratuitement), ou encore en écho à des problématiques abordées dans les médias par rapport auxquelles nous souhaitons apporter notre éclairage.

Moyens d'information et de diffusion : les revues citées ci-dessus et un site internet www.cere-asbl.be et une rubrique au sein de ce site, intitulée « fiches éducation permanente ».

Le choix des thématiques abordées dans nos analyses et nos études fait l'objet de discussions préalables avec l'ensemble de l'équipe afin d'en déterminer l'opportunité par rapport à nos missions, l'intérêt intellectuel et les enjeux. Les thématiques choisies sont réparties librement au sein de l'équipe en fonction du désir et des compétences de chacun. Le travail généralement porté par un ou deux membres de l'équipe, s'effectue en relation avec un autre membre de l'équipe assurant la fonction de personne ressource. Des moments de discussion au fil du travail sont réservés au débat en équipe, au cours des réunions d'équipe organisées une fois par semaine. En phase finale du travail, une relecture critique est effectuée par l'ensemble des membres de l'équipe.

Le choix des thématiques s'opère sur base de **questionnements au départ de rencontres avec les acteurs de terrain** ou d'interpellations de leur part, comme, par exemple, dans le cas de l'engagement de notre association à l'accompagnement de l'élaboration du projet d'accueil pour un milieu d'accueil en voie de création, à l'initiative de la Mission locale d'Anderlecht et situé dans le quartier de Cureghem. C'est un projet d'accueil pour lequel il s'agissait de penser l'accueil des enfants de moins de trois ans du quartier en tenant compte de la particularité de ses habitants, dont de nombreuses familles primo-arrivantes et de leurs besoins, tout en restant ouvert aux autres demandes. Autre exemple, dans le cadre d'un travail de recensement de l'offre des places d'accueil en région bruxelloise, nous avons été amenés à rencontrer un certain nombre de milieux d'accueil atypiques qui nous ont entre autres fait part de

leurs difficultés structurelles et de leurs inquiétudes à ce sujet. Face au constat de l'ampleur du phénomène mis en lumière lors de ce relevé, nous avons fait le choix de développer en partenariat avec ces milieux d'accueil la thématique de l'accueil atypique.

Autre exemple encore : dans le cadre de la rencontre avec les porteurs de projets de création de services d'accueil et des multiples questions qui se posent à eux face à la complexité des mesures régionales, communautaires et fédérales actuellement en vigueur pour développer l'accueil, il nous est apparu opportun d'étayer certains points à relayer aux pouvoirs organisateurs de l'accueil, comme ceux relatifs aux taux de couverture et à l'encadrement.

Autre exemple encore : suite à la rencontre avec quelques milieux d'accueil extrascolaire situés dans des zones défavorisées, nous avons pris l'option de créer une rubrique « bonnes pratiques et terrains » afin de mettre en évidence ces initiatives.

Le choix de thématiques s'opère également sur base du **suivi des décisions politiques** touchant de près ou de loin l'enfant avec pour objectif d'attirer l'attention des responsables politiques et d'en informer le citoyen par la publication sur notre site des analyses. Exemple : dans la tourmente des négociations de l'été 2007 en vue de la formation du nouveau Gouvernement fédéral, la problématique du Fonds des équipements et services collectifs, une des institutions de la sécurité sociale, et sa communautarisation éventuelle a resurgi. Le CERE a réalisé un article publié sur notre site sur la question visant à attirer l'attention sur les dérives de cette option. Une version simplifiée est parue sous forme de carte blanche dans *Le Soir* en septembre 2007. Une note a encore été rédigée par la suite, en 2008, et relayées auprès des décideurs politiques pour attirer l'attention sur les scénarios possibles et leurs implications.

Les moyens utilisés pour rendre nos études et analyses accessibles aux associations et publics visés sont:

- la publication écrite au sein des revues *Grandir à Bruxelles* (tirage à 3500 exemplaires et diffusion gratuite en région bruxelloise), *Enfants d'Europe* (même tirage et même diffusion), ainsi que d'autres revues (*Politique, Education santé*) ;
 - la publication sur internet via notre site www.cere-asbl.be ;
 - des communications orales : Coordination petite enfance de St Josse, le 24 mai 2007 ; Présentation au congrès du travail social de Namur, du 3 au 7 juillet 2007 ; ...
 - les informations orales (par téléphone, contact, rencontre) ou écrites (par courrier, courriel)
 - une journée d'étude : la journée d'étude « La ville, un espace où grandir ? » du 28 mars 2007, dans le prolongement de la rencontre organisée du 24 avril 2006 avec les intervenants pour le développement de l'accueil des jeunes enfants à Bruxelles ;
 - des rencontres avec les professionnels du secteur : avec les milieux d'accueil atypique le 14 juin 2007 ; avec des professionnels de l'enfance, de l'enseignement et de l'aide à la jeunesse le 3 juillet 2007
-
- Quels sont les moyens mis en œuvre pour assurer le développement d'un processus participatif avec les associations et/ou les publics visés au niveau de la préparation et/ou de l'exploitation des analyses et études produites ?
 - Quels sont les moyens mis en œuvre pour stimuler et accompagner la réflexion critique des associations et/ou des publics visés quant aux thèmes de société abordés ?
 - Quelles sont les procédures d'évaluation de la production d'analyses et d'études avec les associations et/ou les publics visés ?
 - Quels sont les indicateurs définis pour permettre d'apprécier si les objectifs poursuivis à travers l'activité de production d'analyses et d'études ont été atteints ?

Les associations avec lesquelles nous avons travaillé sont impliquées en tant que groupes ressources dans le cadre des études et analyses produites ; elles sont associées aux recherches et participent de ce fait à la réflexion. Des questions sont formulées avec elles sur base d'informations, d'échanges et de rencontres, comme dans le cas par exemple de l'analyse n°4 : « Travailler avec des familles primo-arrivantes et sans papier : quelles implications pour les professionnels ».

Un des moyens pour assurer le développement d'un processus participatif avec les associations et/ou les publics visés est le recours à la démarche de **recherche-action**, qui met l'accent sur la connaissance pratique des individus et des groupes plutôt que sur la connaissance scientifique, partant du principe anthropologique selon lequel les membres d'un group social sont les « meilleurs connaisseurs » de leurs propres réalités. La recherche-action permet également de stimuler et d'accompagner la réflexion critique des associations et/ou publics visés, puisqu'elle s'enracine dans la collaboration des chercheurs et des acteurs sociaux pour transformer une situation concrète insatisfaisante tout en dégagant des connaissances utiles à l'action. Dans ce contexte, tous les facteurs susceptibles d'influer sur l'action sont pris en considération comme objet de réflexion ; il s'agit notamment des aspects institutionnels, sociaux, culturels et organisationnels.

Dans une démarche participative telle que la recherche-action, l'évaluation de la production d'analyse et d'études passe entre autres par la validation auprès des acteurs locaux des informations recueillies. L'ensemble des informations rassemblées sont restituées aux professionnels qui ont contribué en partie à produire celles-ci, afin qu'ils puissent s'approprier l'analyse, la valider, l'affiner et la poursuivre.

Les outils produits sont conçus pour être opérationnels, exploitables et « questionnants ». Parmi les procédures d'évaluation mises en place de ces outils, on peut citer le comité de suivi ou d'accompagnement comme dans le cas du projet à Cureghem, les contacts réguliers avec les associations ou responsables politiques pour recadrer, revoir notre approche.

L'évaluation de la production des analyses et études avec les associations et publics visés se traduit par les résultats des actions menées en lien avec celles-ci. Exemple : l'accompagnement de projets de création de milieux d'accueil dans le cadre du plan crèches et les rencontres régulières avec ceux-ci pour les soutenir dans leur projet et demande de reconnaissance ; les rencontres avec les acteurs petite enfance organisées régulièrement dans le cadre du plan crèches également. L'évaluation s'exprime dans les demandes de formation qui nous ont été adressées par le FRAJE, par exemple, ou l'Union des Villes et des Communes de Wallonie, sur base notamment du travail de recherche réalisé avec et au sujet des familles primo-arrivantes à Cureghem, par Vie féminine, par la Ville de Bruxelles sur la question de la diversité. Ou autre exemple : demandes émises par des acteurs de terrain petite enfance pour la mise en place d'expériences pilotes autour du multi-accueil et de la constitution d'un réseau de l'accueil atypique, suite à la rencontre avec le secteur de l'accueil atypique et aux analyses qui s'en sont suivies (analyses fiches 6 et 10).

Quant aux indicateurs permettant d'apprécier si les objectifs poursuivis à travers l'activité de production d'analyses et d'études ont été atteints, citons l'aboutissement et la publication des productions entreprises, le feed-back du terrain au sens large, la poursuite des rencontres et contacts avec le terrain, témoignant du caractère participatif du processus de travail avec les associations, la liquidation des subventions.

La journée d'étude, « La ville, un espace où grandir ? » Politiques urbaines et communales de l'enfance, que nous avons organisé le 28 mars 2007, de même que la demande qui nous a été adressée par la Région de Bruxelles-Capitale pour accompagner les pouvoirs locaux à la mise en place de projets de création

de milieux d'accueil, nous a permis de constater la qualité et la solidité des relations établies avec les acteurs terrains, les responsables politiques locaux et régionaux, et tout particulièrement ceux qui s'inscrivent dans une réflexion active et critique des modèles existants pour répondre à la fois aux besoins de tous les publics et à leur engagement.

c) Présenter le détail des analyses et études ⁴ produites :

N.B. Pour les mouvements : le détail des analyses et études est présenté pour l'ensemble du mouvement.

Nous vous renvoyons également aux fiches rédigées pour chacune des analyses et de l'étude, figurant en tête de chacun d'elles dans le dossier.

Détail des analyses et études	Données relatives à la conception des analyses et études		Données relatives à la diffusion de l'analyse ou de l'étude :	
	Nombre de signes (espaces compris)	Si collaboration avec d'autres associations/institutions, préciser lesquelles et les tâches respectivement assumées.	Forme(s) de la publication écrite (revue, magazine, site internet,...)	Promotion / communication de l'analyse ou de l'étude

⁴ Toute analyse et étude doit donner lieu à une publication écrite. Chaque analyse et étude doit être annexée au dossier.

<p>Analyse N° 1 Date de publication : janvier 2007 Intitulé : Etude de cas 1 : un milieu d'accueil extrascolaire relevant de la Communauté flamande, sur le territoire de la région flamande, Kinderwerking Fabota, située à Leuven Thème : qualité des services pour l'enfance</p>	11633	L'association d'accueil extrascolaire Kinderwerking Fabota, en tant qu'interlocuteur des échanges en vue de rédiger l'étude.	Site internet Rapport intitulé « Out-of-school care services for children living in disadvantaged areas », publié sur le site de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail	www.cere-asbl.be (> fiches éducation permanente > bonnes pratiques et terrains) www.eurofound.europa.eu/publications/
<p>Analyse N°2 Date de publication : janvier 2007 Intitulé : Etude de cas 3 : un milieu d'accueil extrascolaire relevant de la Communauté française, sur le territoire de la région bruxelloise, La Tanière des petits ours, situé à Schaerbeek Thème : qualité des services pour l'enfance</p>	9774	L'association d'accueil La Tanière des petits ours, en tant qu'interlocuteur des échanges en vue de rédiger l'étude.	Site internet Rapport intitulé « Out-of-school care services for children living in disadvantaged areas », publié sur le site de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail	www.cere-asbl.be (> fiches éducation permanente > bonnes pratiques et terrains) www.eurofound.europa.eu/publications/
<p>Analyse N°3 Date de publication : janvier 2007 Intitulé : Etude de cas 2 : un milieu d'accueil extrascolaire relevant de la Communauté française, sur le territoire de la région wallone, Pirouline Pause Cartable, scindé en deux services, l'un à Seneffe, l'autre à La Louvière Thème : qualité des services pour l'enfance</p>	9854	L'association d'accueil Pirouline Pause Cartable, en tant qu'interlocuteur des échanges en vue de rédiger l'étude.	Site internet Rapport intitulé « Out-of-school care services for children living in disadvantaged areas », publié sur le site de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail	www.cere-asbl.be (> fiches éducation permanente > bonnes pratiques et terrains) www.eurofound.europa.eu/publications/

Analyse N°4 Date de publication : avril 2007 Intitulé : L'Observatoire de l'enfant de la Cocof Thème : politiques de l'enfance (professionnalisation)	11755	L'Observatoire de l'enfant de la Cocof avec lequel le CERE collabore régulièrement	Site internet Revue	Cahiers du Sdru en cours de publication (prévue pour mars 2008), téléchargeable sur www.sdru.irisnet.be www.cere-asbl.be (> fiches éducation permanente > politiques publiques de l'enfance)
Analyse N° 5 Date de publication : mai 2007 Intitulé : Mise en perspective de l'accueil de l'enfant à Saint-Josse Thème : politiques de l'enfance	8509	Dans le cadre d'une réunion et à la demande de la Coordination petite enfance de St Josse à laquelle le CERE participe régulièrement.	Présentation orale au sein de la Coordination petite enfance de St Josse, le 24 mai 2007. Site internet	www.cere-asbl.be (> fiches éducation permanente > bonnes pratiques et terrains)
Analyse N° 6 Date de publication : juin 2007 Intitulé : Troisième secteur de l'accueil de l'enfant : des projets multifonctions à destination des enfants et des familles Thème : équité au sein des services pour l'enfance	14908	En collaboration avec les responsables des milieux d'accueil atypiques bruxellois dont une vingtaine ont participé à la rencontre organisée le 14 juin par le CERE.	Site internet Revue	www.cere-asbl.be (> fiches éducation permanente > bonnes pratiques et terrains) <i>Grandir à Bruxelles</i> , n°19, janvier 2008, pp.13-16, diffusé au secteur de l'enfance par la Cocof et téléchargeable sur www.grandirbruxelles.be
Analyse N°7 Date de publication : octobre 2007 Intitulé : Voir et recevoir la maltraitance et la négligence subies par les enfants Thème : qualité des services pour l'enfance	20289	En collaboration avec dix professionnels du secteur de l'enfance, de l'enseignement et de l'aide à la jeunesse, réunis le 3 juillet 2007.	Site internet Présentation orale prévue le 17 avril 2008 Formations prévues dans le courant 2008-2009	www.cere-asbl.be (> fiches éducation permanente > enfance, santé, aide à la jeunesse / droits de l'enfant)
Analyse N°8 Date de publication : juillet 2007 Intitulé : Le travail social dans l'émergence d'une politique publique de	11404		Sites internet Présentation orale lors du congrès du travail social de juillet 2007, organisé à Namur	www.cere-asbl.be (> fiches éducation permanente > bonnes pratiques et terrains / politiques publiques de l'enfance) www.congres2007.org

L'accueil de l'enfant de moins de trois ans Thème : politiques de l'enfance				
Analyse N°9 Date de publication : août 2007 Intitulé : L'intervision : un apport spécifique à la professionnalisation des coordinateurs Accueil Temps Libres Thème : politiques de l'enfance	10283	En collaboration avec les coordinateurs de l'accueil extrascolaire.	Site internet	www.cere-asbl.be (> fiches éducation permanente > bonnes pratiques et terrains)
Analyse N° 10 Date de publication : septembre 2007 Intitulé : Evolution des représentations, des politiques et des pratiques Thème : qualité des services pour l'enfance	9389	En collaboration avec une vingtaine de représentants de milieux d'accueil dits atypique, ou nouveaux visages de l'accueil, réunis le 14 juin 2007 par le CERE afin de dégager ensemble leurs fonctions.	Site internet Revue	<i>Grandir à Bruxelles</i> , n°19, janvier 2008, pp.10-12, diffusé au secteur de l'enfance par la Cocof et téléchargeable sur www.grandirabruelles.be www.cere-asbl.be (> fiches éducation permanente > bonnes pratiques et terrains / politiques publiques de l'enfance)
Analyse N° 11 Date de publication : septembre 2007 Intitulé : La défédéralisation du FESC Thème : équité des services pour l'enfance	8448	En écho à l'actualité politique.	Site internet Presse quotidienne	www.cere-asbl.be (> fiches éducation permanente > institutionnel, social et politique) <i>Le Soir</i> , 11 septembre 2007
Analyse N°12 Date de publication : Octobre 2007 Intitulé : Taux de couverture de l'accueil en collectivité et de type familial, selon l'organisme de contrôle et par commune, en Région de Bruxelles-Capitale Thème : équité des services	8049	En collaboration avec les organismes de contrôle (ONE et K&G), afin de dresser un aperçu global de l'offre d'accueil en région bruxelloise.	Site internet	www.cere-asbl.be (> fiches éducation permanente > politiques publiques de l'enfance)

pour l'enfance				
Analyse N°13 Date de publication : octobre 2007 Intitulé : Des normes d'encadrement à géométrie variable dans l'accueil de la petite enfance en région bruxelloise Thème : équité des services pour l'enfance	8036		Sites internet Revue	www.cere-asbl.be (> fiches éducation permanente > politiques publiques de l'enfance) Cahiers du Srdu en cours de publication (prévue pour mars 2008), téléchargeable sur www.srdu.irisnet.be
Analyse N° 14 Date de publication : décembre 2007 Intitulé : Vers une remise en question de la réglementation générale des milieux d'accueil ? Thème : équité des services pour l'enfance	9078		Site internet	www.cere-asbl.be (> fiches éducation permanente > politiques publiques de l'enfance)
Analyse N°15 Date de publication : août 2007 Intitulé : Accueillir en famille les mineurs en danger Thème : politiques de l'enfance	15567	Rencontres avec les acteurs de terrain du secteur de l'aide à la jeunesse et de l'accueil familial en Communauté française	Site internet	www.cere-asbl.be (> fiches éducation permanente > politiques publiques de l'enfance / enfance, santé, aide à la jeunesse)
Analyse N°16 Date de publication : novembre 2007 Intitulé : La transparence de l'administration ? Et pour quoi faire ? Thème : politiques (de l'enfance)	18436	Rencontre avec les pouvoirs organisateurs et responsables des milieux d'accueil.	Site internet	www.cere-asbl.be (> fiches éducation permanente > institutionnel, social et politique)
Analyse N° 17 Date de publication : décembre 2007 Intitulé : Quels sont les	10481	Dans le cadre du réseau européen de la revue Enfants d'Europe.	Site internet	www.cere-asbl.be (> fiches éducation permanente > institutionnel, social et politique)

facteurs qui déterminent l'utilisation des milieux d'accueil ? Thème : politiques de l'enfance				
Analyse N°18 Date de publication : juillet 2007 Intitulé : Les enfants non résidents dans les milieux d'accueil et l'enseignement fondamental en Région de Bruxelles-Capitale Thème : accessibilité des services pour l'enfance	19577		Site internet	www.cere-asbl.be (> fiches éducation permanente > politiques publiques de l'enfance / institutionnel, social et politique)
Etude N°1 Date de publication : mars 2007 Intitulé : Les conditions d'enfance en Région de Bruxelles-Capitale. Indicateurs relatifs à la petite enfance et aux familles. Thème : politiques de l'enfance	120282 min.	En collaboration avec divers organismes bruxellois dont l'IBGE, l'Observatoire du social et de la santé, l'ONE, K&G, pour la collecte des données utiles dans le cadre de l'étude réalisée.	Ouvrage Site internet Journée d'étude, le 28 mars 2007.	www.cere-asbl.be (> fiches éducation permanente > politiques publiques de l'enfance) Publication écrite, éditée par le CERE, diffusée au secteur bruxellois de l'accueil ainsi qu'aux responsables politiques de l'accueil, téléchargeable sur www.cere-asbl.be

4. Plan d'action pluriannuel :

Dans la continuité des informations données pour les années échues, préciser les perspectives de développement de l'association et de son action par rapport aux axes retenus et à l'année de référence du dossier (par exemple concernant les thématiques d'action, projets de formations, services, analyses et études ou campagnes ; ou concernant la nature et le volume des activités,...).

Dans la continuité des activités réalisées dans le courant de l'année 2007, année de référence, et plus particulièrement des analyses et études menées durant cette période, nous poursuivrons nos activités dans les quatre métiers décrits succinctement p.6. Pour les années 2008-2009, les axes de thématiques dégagés pour des analyses et études sont les suivants :

- **les conditions d'enfance** : poursuite et approfondissement du travail de collecte d'indicateurs relatifs à l'enfance au départ des sources disponibles mais en les plaçant dans une perspective enfance -approche originale- :
 - notamment dans le cadre du Monitoring des quartiers ;
 - dans le cadre de deux expériences pilotes réalisées avec deux communes bruxelloises volontaires portant sur une politique intégrée de l'enfance, une approche de la diversité ;
 - à travers la question de l'équité et de l'accessibilité de l'offre d'accueil à Bruxelles par rapport notamment aux besoins des familles non rencontrés.
 Prolongement de cette étude en 2008, en tout ou en partie, sur les conditions d'enfance en région wallonne, en partenariat par exemple avec l'Association des provinces wallonnes ; et sur les conditions d'enfance à l'étranger à travers des missions pour l'UNESCO au Sénégal, en Tunisie et au Maroc.
- **nouvelle approche des services à l'enfance ou l'enfance en culture**, inspirée de la Déclaration européenne pour les services d'accueil de la petite enfance, lancée en 2007 par le réseau européen d'Enfants d'Europe : avec la poursuite d'une réflexion sur la remise en question de l'actuelle réglementation des milieux d'accueil pour mieux prendre en compte les besoins non rencontrés des familles, pour une plus juste reconnaissance des services existants qui tentent de répondre à ces besoins non rencontrés, et ceci dans le prolongement de l'approche des diverses facettes de l'accueil atypique la mise en place d'expérience pilotes ; pour une approche de la diversité au sein de milieux d'accueil ; et pour une approche des services d'aide aux enfants malades en lien étroit avec les acteurs de terrain et sous le contrôle d'un comité d'accompagnement.
- **la question de la professionnalisation** à partir d'analyses portant notamment sur la question de la formation continuée du personnel d'accueil petite enfance francophone dans les milieux d'accueil Kind en Gezin en région bruxelloise. Prolongement : un état de la question de la formation, en partenariat avec le FRAJE ; une extension du processus d'intervision des coordinateurs de l'accueil extrascolaire en région wallonne.

Parallèlement aux activités de production d'analyses et d'études, nous développons nos actions de soutien et d'accompagnement à la création de projets d'accueil dans le cadre notamment dans le cadre de la nouvelle programmation de places de l'ONE, du Plan crèches et de ses différentes mesures d'aide aux communes et aux associations, dans le contexte desquels nous continuons à produire également des analyses par rapport à l'une ou l'autre problématique spécifique en écho aux difficultés de terrain rencontrées ou pour attirer l'attention des pouvoirs organisateurs sur l'un ou l'autre point ; et nous poursuivrons également notre série relative à la transparence administrative au départ de situations concrètes. Des activités de formation sont prévues pour 2008. Le CERE a en effet introduit un dossier de reconnaissance à l'ONE en tant qu'organisme de formation pour la mise en place de formations sur des thématiques non couvertes par l'offre actuelle et en cohérence avec l'approche du CERE et son expérience, et ceci également en réponse aux manques soulignés par les acteurs de terrain sur les questions de maltraitance, des besoins non rencontrés des familles, de la diversité.

La reconnaissance du CERE en tant qu'association d'éducation permanente est selon nous la seule possibilité d'assurer la poursuite de nos activités et en particulier la production d'analyses et d'études dans un cadre garantissant les conditions d'indépendance.